

Allocution de Egon Klepsch à l'occasion de la signature du traité d'adhésion à l'UE (Corfou, 24 juin 1994)

Légende: Le 24 juin 1994, Egon Klepsch, président du Parlement européen, se félicite de la signature, le jour même à Corfou, par l'Autriche, par la Finlande, par la Norvège et par la Suède du traité d'adhésion à l'Union européenne.

Source: EUROPARL - Discours prononcé par M. Egon KLEPSCH, Président du Parlement européen, à l'occasion du Conseil européen du vendredi 24 juin 1994 à Corfou. [EN LIGNE]. [Strasbourg]: Parlement européen, [27.10.2004].

Disponible sur http://www.europarl.eu.int/summits/cor2_fr.htm.

Copyright: (c) Parlement européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_egon_klepsch_a_l_occasion_de_la_signature_du_traite_d_adhesion_a_l_ue_corfou_24_juin_1994-fr-88b09097-9f65-42b0-8f9b-27a7a03682c3.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Allocution de M. EGON KLEPSCH, Président du Parlement Européen, sur la signature solennelle des traités d'adhésion de la Norvège, de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne (Corfou, le 24 juin 1994)

En tant que Président du Parlement européen, c'est pour moi un rare honneur de célébrer ici la signature des traités d'adhésion de la Norvège, de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

C'est le vote massif du Parlement européen, le 4 mai 1994, qui a permis la signature de l'Acte d'adhésion à l'occasion de cette réunion des chefs d'État et de gouvernement.

J'ai déjà souligné la portée historique du vote positif de notre Parlement et souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de l'Union européenne.

Je voudrais le répéter hic et nunc: soyez les bienvenus! Je suis convaincu que votre adhésion renforce la démocratie parlementaire en Europe.

Le vote que le Parlement a émis le 4 mai dernier en faveur de l'adhésion témoigne notamment de son respect à l'égard des vertus d'une démocratie avancée qu'illustrent votre modèle de société démocratique et sociale, votre culture politique et votre engagement pour une politique transparente et ouverte.

Et n'est-il pas vrai, pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne et de ses élargissements successifs, que non seulement les pays candidats bénéficient de périodes transitoires, mais aussi que l'Union elle-même s'engage à porter le niveau de ses directives en matière d'environnement dans un délai de quatre ans à celui qui est en vigueur dans les pays candidats?

Pour le Parlement européen, devoir se prononcer sur l'élargissement juste à la fin de la législature a représenté à coup sûr la décision la plus difficile des cinq dernières années. Sur tous les bancs, on était conscient de la portée politique de cette décision et le retard subi par les négociations d'adhésion s'est traduit par un calendrier intenable pour le Parlement européen. Il faut d'autant plus remercier la Présidence grecque qui nous accueille ici: par un effort considérable, elle a assuré la mise au point des documents requis et permis in extremis au Parlement de se prononcer à bon escient.

Pour la première fois aussi, l'ensemble de l'opinion publique a pu se rendre compte que le Parlement de l'Union jouit de pouvoirs et de compétences considérables, dont il sait user avec responsabilité. C'est ce qu'il a déjà fait à plusieurs reprises, bien que de manière probablement moins spectaculaire, dans le cadre de la procédure de codécision, en matière législative et budgétaire.

Ce n'est pas sans peine que le Parlement s'est prononcé sur l'élargissement: les raisons en sont connues et ne sont pas imputables aux pays candidats.

Le Parlement estimait et continue à estimer que la réforme institutionnelle de l'Union ne doit pas suivre les négociations d'adhésion. Nous avons toujours souligné que la réforme institutionnelle nécessaire au bon fonctionnement de la Communauté devait s'opérer en concomitance avec les négociations d'adhésion. C'est la flèche que nous lançons à nos gouvernements et au Conseil.

Si nous avons toutefois voté l'avis conforme, c'est parce que nous croyons en la parole des chefs de gouvernement selon laquelle le Parlement européen sera associé de plein droit aux travaux du groupe préparatoire de la Conférence intergouvernementale de 1996 et parce que nous estimons que l'adhésion des nouveaux États membres se traduira par un renforcement des structures démocratiques de l'Union.

Du fait de son élargissement à la Norvège, à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède, l'Union voit son centre géographique se déplacer. En outre, sa superficie augmente de 50%.

Pour la première fois, l'Union aura une frontière commune avec la Russie. Ce seul fait révèle les nouvelles responsabilités extérieures de l'Union. Je considère comme particulièrement bénéfique la signature concomitante des actes d'adhésion et de l'accord de partenariat avec la Russie.

L'Union doit aussi affronter d'importants défis intérieurs. La crise de la croissance et de l'emploi ne peut être maîtrisée qu'en commun. Nous avons besoin d'une Union forte et solidaire dont les membres s'inspirent des valeurs et des convictions des pères fondateurs, d'une Union capable de gagner et de garder la confiance des citoyens.

La quatrième élection directe a montré combien cette nécessité se fera sentir à l'avenir et les résultats du vote autrichien montrent combien l'opinion est sensible à une bonne information.

Dans cette perspective, le Parlement nouvellement élu - à partir de 1995 avec les députés des nouveaux États membres - sera un partenaire fiable.

Le Parlement européen restera, de plus en plus, la conscience démocratique de l'Union et l'avocat des bientôt 370 millions de citoyens pour qui cette Union doit représenter la paix, la liberté, la prospérité, la santé, l'emploi et la justice sociale.